

Au du Piémont Vosgien

numéro spécial décembre 2015

Déchets ménagers



Edito du Président

Quelques jours après la conférence internationale de Paris pour le climat, où ont été négociées les mesures pour tenter de faire face aux menaces

climatiques, nous, qui vivons dans un cadre sans pollution et où l'on respire bien, nous pouvons nous sentir loin de ces problèmes. Pourtant, c'est partout, à tous les étages de l'activité humaine, que la prise de conscience doit se faire. La gestion des déchets est évidemment emblématique de ces enjeux globaux. Par le choix d'incinérer les déchets plutôt que de les enfouir, une partie du chemin est faite mais on comprend bien que cela ne résout pas le réchauffement climatique. L'objectif est donc surtout d'en produire moins et de réutiliser ce que nous jetons. Cela se traduit par la prévention et par le tri qui sont encouragés par la redevance incitative. C'est dans cet objectif qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, la déchetterie de Barbas pourra recevoir les pneus et qu'une benne de réemploi sera installée en partenariat avec Emmaüs.

Le coût de la redevance, part fixe et part variable, reste inchangé pour 2016 par rapport à 2015. Cela est dû au relatif bon taux de tri. La facture de collecte, de transport et de traitement des déchets doit être partagée entre les habitants. Notre rôle d'élus est de faire en sorte qu'elle soit le moins élevée possible et répartie le plus équitablement possible. Mais il nous appartient à tous et à chacun de respecter les consignes qui permettent de réduire la note globale. Chaque fois que nous trions mal ou pas du tout, c'est pour toute la

collectivité que le coût augmente. Ainsi, le comportement que nous adoptons individuellement dans la gestion des déchets est l'exemple même du civisme appliqué aux petites choses de la vie quotidienne.

L'abandon des déchets, souvent recyclables, jetés dans les fossés ou dans la forêt, est l'un des comportements les plus imbéciles qui soient. Notre territoire qui sera bientôt reconnu comme un lieu de recours pour les urbains (et nous devons être prêts à les accueillir car ce n'est que comme cela qu'il pourra retrouver de la richesse), n'a pas besoin de cela. Les sacs de tri sortis longtemps avant le ramassage participent de la même détérioration de l'image. Ceux qui ont un peu voyagé et qui ont vu les déchets dans les pays sous-développés comprennent. Quand la pédagogie n'agit plus, quand nous n'avons plus les moyens de payer pour ceux qui se comportent de cette manière, il ne reste que la sanction.

Dans les périodes troubles que nous traversons, nous avons besoin plus que jamais de nous retrouver dans des valeurs partagées : civisme, respect de l'autre et de notre cadre de vie, solidarité. Une bonne gestion des déchets y contribue. Alors soyons fiers d'apporter chacun à notre niveau notre contribution au mieux-vivre de notre humanité et de notre beau Piémont Vosgien !

Je vous souhaite, au nom des élus de la communauté de communes, une bonne année 2016 à vous et à vos proches.

Philippe ARNOULD

Sommaire

Edito

Trier : (pas ?)
compliqué ?... 2-3



Directeur de publication :

Philippe Arnould

Rédaction : M. Demange, S. Schultz

Mise en page : S. Schultz

ISSN 2427-5840

Tirage : 3 800 exemplaires

Impression : DEKLIC Graphique

Décembre 2015

Trier :

Tous les emballages métalliques



Cartons d'emballage
et briques alimentaires



Éco-sac



Les papiers, journaux, magazines



Plastique : Bouteilles et flacons
avec leurs bouchons



Vous hésitez ?
Seuls les bouteilles et
les flacons se trient
dans l'éco-sac



Attention
aux faux-amis du tri !



Sacs plastique, barquettes en polystyrène
ou en plastique, vaisselle jetable,
petits objets plastique



Essuie-tout, papier cadeau, lingettes,
couches, tapisserie



Pots de produits laitiers



En cas de doute il est préférable de jeter
le déchet concerné avec les ordures ménagères.

(pas ?) compliqué ?

Verre



Chaque commune dispose d'un point de collecte du verre.



La vaisselle et les bris de glace doivent être jetés dans le bac noir ou apportés en déchetterie

À déposer dans des sacs fermés



Vêtements propres et secs

Chaussures liées par paires



Petite maroquinerie (sacs à main, ceintures...)

Linge de maison



Où :

Bréménil, Neufmaisons et Sainte-Pôle. Une borne est également disponible à la déchetterie.

Merci de bien vouloir respecter la propreté des bornes et de leurs alentours. Tout dépôt à côté de celles-ci est considéré comme un dépôt sauvage.

La déchetterie intercommunale

Située à Barbas (3 km avant Blâmont), son accès est gratuit pour les habitants du territoire, et sur inscription pour les entreprises



NOUVEAU :

Collecte de pneus auto et moto sans jante et propres (maxi 4 pneus par voyage)

Les objets encore en bon état peuvent être déposés dans une benne spécifique.

Ils seront ensuite valorisés par l'association Emmaüs.



CONSEIL :

Veillez à bien sécuriser vos déplacements en vérifiant votre chargement avant de partir.

DECHETS VERTS :

La benne à déchets verts de Badonviller a été supprimée fin décembre

Rappel des déchets acceptés :

Pour toute question, contactez nos services



Métaux



Solvants, aérosols, peintures,



Tout-venant, monstres ...



Huiles usagées



Gravats inertes



Cartons d'emballages volumineux



Déchets verts



Meubles, planches, palettes...



TV, téléphones, matériel ménager

Collecte	Ordures ménagères	Eco-sacs (Semaines impaires)
Montigny	Lundi Attention ! Lundi 28 mars avancé au samedi 26 mars Lundi 16 mai avancé au samedi 14 mai Lundi 15 août avancé au samedi 13 août	Lundi 4 et 18 janvier / 1, 15 et 29 février / 14 et 29 mars / 11 et 25 avril / 9 et 23 mai / 6 et 20 juin / 4 et 18 juillet / 1, 15 et 29 août / 12 et 26 sept. / 10 et 24 oct. / 7 et 21 nov. / 5 et 19 déc.
Cirey-sur-Vezouze	Lundi Attention ! Lundi 28 mars avancé au samedi 26 mars Lundi 16 mai avancé au samedi 14 mai Lundi 15 août avancé au samedi 13 août	Mercredi 6 et 20 janvier / 3 et 17 février / 2, 16 et 30 mars / 13 et 27 avril / 11 et 25 mai / 8 et 22 juin / 6 et 20 juillet / 3, 17 et 31 août / 14 et 28 sept. / 12 et 26 oct. / 9 et 23 nov. / 7 et 21 déc.
Angomont Bertrambois Petitmont Saint-Sauveur Tanconville Val-et-Châtillon	Lundi Attention ! Lundi 28 mars avancé au samedi 26 mars Lundi 16 mai avancé au samedi 14 mai Lundi 15 août avancé au samedi 13 août	Mardi 5 et 19 janvier / 2 et 16 février / 1, 15 et 29 mars / 12 et 26 avril / 10 et 24 mai / 7 et 21 juin / 5 et 19 juillet / 2, 16 et 30 août / 13 et 27 sept. / 11 et 25 oct. / 8 et 22 nov. / 6 et 20 déc.
Bréménil Parux Neufmaisons	Mercredi	
Badonviller Fenneviller Pexonne	Mercredi	Jeudi 7 et 21 janvier / 4 et 18 février / 3, 17 et 31 mars / 14 et 28 avril / 12 et 26 mai / 9 et 23 juin / 7 et 21 juillet / 4 et 18 août / 1, 15 et 29 sept. / 13 et 27 oct. / 10 et 24 nov. / 8 et 22 déc.
Neuviller-les-Badonviller Saint-Maurice-aux-Forges Sainte-Pôle	Mercredi	Lundi 4 et 18 janvier / 1, 15 et 29 février / 14 et 29 mars / 11 et 25 avril / 9 et 23 mai / 6 et 20 juin / 4 et 18 juillet / 1, 15 et 29 août / 12 et 26 sept. / 10 et 24 oct. / 7 et 21 nov. / 5 et 19 déc.

Les bacs et les éco-sacs ne doivent pas être sortis avant la veille de la collecte sauf autorisation exceptionnelle



Pour tout problème de collecte de bacs, merci de contacter le 0800 007 932 (appel gratuit)

Déchetterie intercommunale

Nouveaux horaires 2016

	ÉTÉ Mars - sept.	HIVER Oct. - février
LUNDI	8h30 - 12h 14h - 18h30	9h-12h 14h - 17h30
MERCREDI	8h30 - 12h 14h - 18h30	9h-12h 14h - 17h30
VENDREDI	8h30 - 12h 14h - 18h30	9h-12h 14h - 17h30
SAMEDI	8h30 - 12h 14h - 18h30	9h-12h 14h - 17h30